

# 1- Avant de saisir ses vœux, il faut déjà cocher la case attestant de la bonne lecture des règles encadrant le mouvement

I-Prof ● ● ●

**Du 8 novembre 2023 à 12h00 au 29 novembre 2023 à 12h00**  
➤ Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire

**Du 8 novembre 2023 à 12h00 au 29 novembre 2023 à 12h00**  
➤ Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général

**Du 30 novembre 2023 à 08h00 au 8 décembre 2023 à 12h00**  
➤ Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

**Du 30 novembre 2023 à 08h00 au 8 décembre 2023 à 23h59**  
➤ Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

**A partir du 10 janvier 2024**  
➤ Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique

**Le 6 mars 2024**  
➤ Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation  
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

**A compter du 8 novembre 2023**  
➤ Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone

J'atteste avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion.  Enregistrer

**Vous devez cocher la case et enregistrer que vous avez lu la NDS et les LDG avant de pouvoir faire votre demande**

Du 08 novembre (midi) au 29 novembre 2023 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. A défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

# 2- Ensuite, sur la page d'accueil du mouvement général inter-académique, il faut choisir l'entrée « Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire » et valider, si cela n'a pas encore été fait, chacune des entrées :

- situation administrative
- situations individuelles
- situation familiale

SIAM - 2ND Degré 31.500.2.0 Mouvement général inter-académique Note de service Retou

Visualisation de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

**Attention !** Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous êtes	Vous êtes affecté(e) au	Vous habitez
Vous habitez	L'adresse de confirmation est	Votre ancienneté est de
Vous êtes affecté(e) au	Votre échelon est le	

J'atteste avoir consulté ma situation administrative.  Enregistrer

# 3- C'est seulement une fois avoir validées ces 4 étapes, que la saisie des vœux est accessible.